Communiqué de presse

PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION
NORMANDIE
10 ans

Le 2 novembre 2026,

L'État et la Région Normandie installent le Comité du Bien des Plages du Débarquement Normandie, 1944 inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco

Quelques mois après l'inscription des Plages du Débarquement, Normandie, 1944 sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, le Comité du Bien, nouvelle instance chargée de piloter la gestion et la préservation de ce patrimoine exceptionnel, a été officiellement installé ce jour à Caen, à l'occasion d'une réunion coprésidée par Jean-Benoît Albertini, Préfet de la région Normandie, et Hervé Morin, Président de la Région Normandie.

« La préservation et la valorisation des Plages du Débarquement ne pourront être assurées que grâce à une mobilisation collective et durable de l'ensemble des acteurs concernés. L'installation du Comité du Bien marque une étape fondatrice, en réunissant autour d'une même ambition l'État, la Région, les Départements, les intercommunalités, les communes et les partenaires institutionnels. Cette gouvernance partagée doit nous permettre de faire vivre, pour les générations présentes et futures, le message universel de paix, de liberté et de réconciliation porté par ces lieux de mémoire » a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie.

"L'inscription des Plages du débarquement sur la liste du Patrimoine mondial est un premier aboutissement qui doit désormais se concrétiser à travers un projet mémoriel, d'une part, et un projet de développement, d'autre part. Nous devons collectivement tenir nos engagements afin d'assurer une protection maximale à ce site, à son histoire et aux lieux de mémoires qui s'y trouvent. Le Comité du bien est une instance de pilotage qui permet de fixer le cap de cette démarche mais aussi une instance de rassemblement et d'échange, qui permet à chacune des parties prenantes de contribuer à l'atteindre. L'État, au travers de ses services déconcentrés, y tiendra pleinement son rôle de co-pilote pour orienter, conseiller et accompagner autant que de besoin." a déclaré Jean-Benoît Albertini, Préfet de la région Normandie.

Une instance stratégique et une mobilisation collective des territoires pour porter les engagements de l'inscription

Le Comité du Bien constitue désormais **l'instance centrale de gouvernance et de décision** chargée d'assurer la gestion du bien inscrit au patrimoine mondial.

Sa mission sera notamment de veiller au respect de la Valeur Universelle Exceptionnelle reconnue par le Comité du Patrimoine mondial, de suivre l'état de conservation des sites,

d'orienter la mise en œuvre du plan de gestion et de garantir le respect des engagements pris par la France dans le cadre de l'inscription obtenue le 26 juillet dernier.

La diversité des territoires concernés et la configuration du bien (six sites emblématiques répartis sur près de 80 kilomètres de côte) font de sa gestion **un défi collectif, nécessitant une coordination étroite entre l'ensemble des partenaires**.

Le Comité du Bien est ainsi composé de représentants de la **Préfecture de Région,** de la **Région Normandie,** de la **Préfecture maritime,** du **Rectorat de Normandie,** du **Ministère des Armées (DMCA),** des **Départements du Calvados et de la Manche,** des **9 intercommunalités** et des **22 communes du littoral** concernées par le bien, ainsi que du **Comité du Débarquement.**

L'installation du Comité du Bien marque ainsi le lancement d'**une démarche de coopération à grande échelle** visant à fédérer l'ensemble des acteurs concernés autour d'un objectif commun : préserver durablement ce patrimoine unique tout en accompagnant son développement et sa transmission.

Premières actions engagées

Afin d'assurer une mise en œuvre rapide et opérationnelle de cette gouvernance, la Région Normandie installera dès le mois de novembre une **Mission Plages du Débarquement, Normandie, 1944 - Patrimoine mondial**, dédiée à l'animation et à la coordination de la gestion du bien.

Dans les prochains mois, cette mission engagera **un travail de concertation avec l'ensemble des membres du Comité du Bien** afin d'identifier les compétences, les ressources et les projets existants sur le territoire et de construire collectivement les groupes de travail nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions 2026-2027.

Des rencontres avec les différents acteurs socio-professionnels et les parties prenantes des territoires concernés seront aussi organisées dans les prochains mois afin de renforcer les synergies et de favoriser une dynamique collective autour de la préservation et de la valorisation du bien inscrit.

Contact presse :
Charlotte Chanteloup - 06 42 08 11 68 - charlotte.chanteloup@normandie.fr